RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	ROUNDUP® ADVANCED{MC} PRÊT-À-L'EMPLOI
Code du produit (UVP)	87353060
Numéro de la FDS	102000057975
No. d'Enregistrement PCP	27933

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Herbicide
Restrictions d'utilisation	Voir l'etiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur	Bayer CropScience Inc #200, 160 Quarry Park Blvd, SE Calgary, Alberta T2C 3G3 Canada
Service responsable	E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours)	1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit	1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux
Irritation oculaire: Catégorie 2

Etiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger
Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence
Laver soigneusement après manipulation.
Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)
Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Acide acétique	64-19-7	5 – 10
Acide citrique	77-92-9	3 – 7

L'identité chimique exacte et/ou la gamme de concentration du produit reste une donnée confidentielle.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Irritation des yeux, Irritation de la peau, L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:, Respiration sifflante, Insuffisance respiratoire, Toux, Irritation respiratoire, Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes :, Irritation gastro-intestinale

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés	Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre chimique sèche
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.
Information supplémentaire	Lutter contre l'incendie du côté du vent. Rester éloigner de la fumée. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Point d'éclair	Ce produit n'est pas inflammable.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Donnée non disponible

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions	Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conseils supplémentaires	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.
Référence à d'autres rubriques	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Protéger du gel.
Précautions pour le stockage en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Acide acétique	64-19-7	37 mg/m3/15 ppm (STEL)	07 2009	CAD AB OEL
Acide acétique	64-19-7	25 mg/m3/10 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Acide acétique	64-19-7	10 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Acide acétique	64-19-7	15 ppm (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Acide acétique	64-19-7	10 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Acide acétique	64-19-7	15 ppm (STEL)	03 2011	CAD MB OEL
Acide acétique	64-19-7	10 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Acide acétique	64-19-7	15 ppm (VLE)	11 2010	CAD ON OEL
Acide acétique	64-19-7	10 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Acide acétique	64-19-7	15 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Acide acétique	64-19-7	37 mg/m3/15 ppm (STEL)	09 2017	OEL (QUE)
Acide acétique	64-19-7	25 mg/m3/10 ppm (TWA)	09 2017	OEL (QUE)
Acide acétique	64-19-7	10 ppm (TLV)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle
Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommendations de l'industrie.
Protection des mains	Gants résistants aux produits chimiques (laminé avec une couche étanche, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, Viton)
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Une douche oculaire et une douche d'urgence doivent être disponibles.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide clair à trouble
Couleur	incolore
Odeur	aminée, d'acide acétique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	1.6 - 2.5 (100 %) (23 °C)
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	Ce produit n'est pas inflammable.
Inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Décomposition thermique	Stable dans des conditions normales.
Énergie minimale d'ignition	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible

Pression de vapeur	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	1.02 g/cm³ (20 °C)
Hydrosolubilité	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Explosivité	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Des bases fortes, Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion
Effets immédiats	
Œil	Provoque une irritation des yeux.
Peau	Provoque une irritation de la peau.
Ingestion	Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.
Inhalation	Peut être nocif en cas d'inhalation.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale
Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë
Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Donnée non disponible

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité Donnée non disponible

Bioaccumulation Donnée non disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Information écologique supplémentaire Aucune donnée écologique supplémentaire disponible.

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.
Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Eliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et federaux.
Emballages contaminés	Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de containers. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 27933

ARLA Information:
Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Mention d'avertissement:	Attention!
Mentions de danger:	Corrosif(ve) Provoque une irritation des yeux.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la

	responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1	Inflammabilité - 0	Instabilité - 1	Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1	Inflammabilité - 0	Danger Physique - 1	PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Nouvelle Fiche de Données de Sécurité.

Date de révision: 05/04/2021

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.